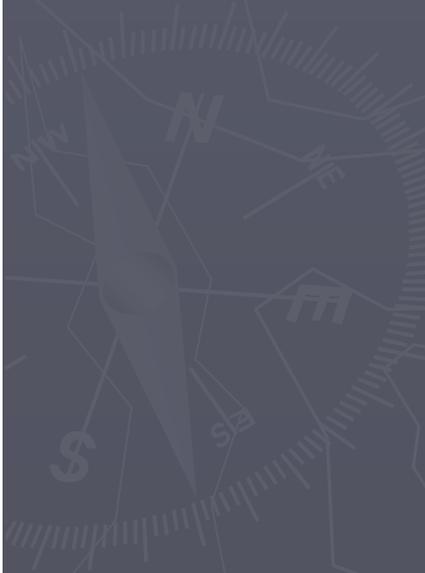


L'accompagnement éducatif



Déroulement de l'animation pédagogique

1 – Présentation de l'accompagnement éducatif

- texte officiel
- déclinaison départementale

2 – Soutien, accompagnement éducatif, aide aux élèves ... : quelques concepts à élucider

- rappel historique
- données sociologiques

3 – Du côté des enseignants: quelles pratiques ?

- travail en groupes
- mise en commun
- discussion

4 – Le travail à la maison: vers une typologie des devoirs donnés aux élèves

- présentation de deux exemples:
 - français
 - mathématiques

5 – Axes de réflexion

- impact du dispositif sur l'établissement : quelques témoignages
- lien avec les familles
- la pédagogie

6 – Echanges

7 – Ressources

- bibliographie
- sitographie

Accompagnement éducatif

- ▶ La circulaire n° 2007-115 du 13 juillet 2007.

Cette circulaire complète la circulaire de rentrée 2007 dans la partie : « **L'égalité des chances mieux garantie** ».

Trois parties :

- 1 – Objectifs et publics
- 2 – Contenus pédagogiques
- 3 – Modalités de mise en œuvre

1 – Objectifs et publics :

Afin de favoriser **la réussite de tous**, il est demandé aux collèges de mettre en place un « accompagnement éducatif » **hors temps scolaire**.

« Ce dispositif contribuera ainsi à **l'égalité des chances entre tous les élèves**. »

▶ Quel temps ?

- 2 heures (durée indicative)
- après la classe
- quatre jours par semaine

▶ Quels objectifs ?

- assurer l'encadrement du travail personnel de l'élève
- favoriser l'épanouissement de l'élève

▶ Quelles composantes ?

- l'aide aux devoirs et aux leçons
- la pratique sportive
- la pratique artistique et culturelle

▶ Quels élèves ?

- chaque élève quel que soit son milieu familial
- les élèves **volontaires**
- tous les niveaux d'enseignement avec une **priorité aux élèves de 6ème**

2 – Contenus pédagogiques :

« Les élèves sont accueillis selon les cas pour **approfondir le travail de la classe** ou **réaliser des devoirs** demandés par des enseignants et **trouver une aide** si nécessaire. »

Les élèves qui n'ont pas besoin d'une aide particulière peuvent bénéficier de **moments d'apprentissages différents.**

► **Quelles activités ?**

L'aide aux devoirs et aux leçons :

- aide méthodologique
- approfondissement disciplinaire
- lecture
- travail sur projet inter disciplinaire
- recherche documentaire
- ...

Les activités sportives

La pratique artistique et culturelle : l'accent sera mis sur la découverte, la création : des réalisations concrètes par les élèves.

► **Les élèves de 6ème :**

Des études dirigées assurées par un enseignant qui visent à les accompagner pour la méthodologie et les apprentissages fondamentaux.

► **Quels outils, quels cadres ?**

- Renforcer entre autres l'utilisation des TICE et l'accès au CDI.

3 – Les modalités de mise en œuvre :

▶ **Un projet... :**

Intégré au projet d'établissement, présenté au Conseil d'Administration

▶ **... avec de la cohérence :**

Il s'agit d'organiser l'accompagnement éducatif en **coordination** et en **complémentarité** avec les dispositifs qui existent déjà dans les établissements et à l'échelle locale (PRE, PPRE, CUCS, CLAS, ...) Possibilité d'intervenir dans des structures locales à l'extérieur de l'établissement, également la possibilité de faire intervenir des associations reconnues.

▶ **... et de la communication aux familles :**

- Informations aux familles (site internet des établissements)
- Autorisation parentale.

▶ **... mené par des intervenants :**

- Des enseignants volontaires (avec un accent mis sur la 6ème)
- Des personnels de l'éducation nationale (Documentaliste, CPE, A.E) et des intervenants extérieurs.
- Une rémunération en HSE

PERSPECTIVE HISTORIQUE

1981	Une circulaire propose en juillet la création d'études « assistées », d'initiative associative, pour les enfants immigrés scolarisés à l'école élémentaire, différentes des études « surveillées », organisées par les municipalités, et payantes.
1990	Circulaire du 10 mai : les actions éducatives périscolaires (AEPS) concernent les enfants étrangers et d'origine étrangère, ainsi que les enfants scolarisés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) à l'école élémentaire, en 6 ^{ème} et en 5 ^{ème} .
1992	La Charte de l'accompagnement scolaire est signée le 7 octobre 1992 par de nombreux ministères et de nombreuses grandes associations y adhèrent.
1996	Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) sont créés à l'intention des élèves de l'école, du collège et du lycée, des ZEP et des ZUS uniquement.
1999	Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité sont étendus à l'ensemble du territoire.
2001	La Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité est signée.